

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 décembre 2022

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Christelle DUTRIAUX
Rafik BZIOUI

DEL/2022/PO/117
EXERCICE BUDGETAIRE 2023
TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération n° DEL/2021/PO/152 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions et droits divers dans le cimetière communal pour l'exercice budgétaire 2022.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'acter les tarifs ci-dessous pour l'année 2023 :

Concession 15 ans, pleine terre, 2 corps	255 €
Concession 30 ans, pleine terre, 3 corps	618 €
Concession 50 ans, caveau, 3 corps	1996 €
Superposition 15 ans	127 €
Superposition 30 ans	206 €
Superposition 50 ans	665 €
Superposition 100 ans	1612 €
Superposition perpétuité (+droits d'enregistrement et timbre)	1745 €
Concession 30 ans, « caverne », 4 urnes,	927 €
Concession 50 ans, « caverne », 4 urnes	1545 €
Urne supplémentaire dans la caverne	160 €
1 case columbarium, 15 ans, 3 urnes	477 €
Urne supplémentaire dans la case columbarium	160 €
Caveau d'attente	1 € par jour

Conformément au règlement du cimetière, la taxe pour superposition sera celle en vigueur au moment de la délivrance de chaque superposition. Néanmoins, elle ne sera perçue que pour les concessions achetées antérieurement au 10 janvier 1998.

De plus, quelle que soit la date d'achat de la concession, une redevance égale au prix de la superposition afférente à chaque catégorie sera perçue pour l'ajout de corps (cercueil ou urne) supérieur à la capacité de la concession, dans les concessions, pleine terre, 15 ans et 30 ans, dans les concessions avec caveau 50 ans, 100 ans et perpétuité, dans les columbariums et dans les caverne.

Les présents tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis conforme de la commission Culture, Animation et Vie Associative,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner les tarifs comme précisé ci-dessus,
- D'inscrire les recettes au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,

DGS

